Lettre de Belgique

Bruxelles, le 16 novembre 1913.

Quand on considère la répartition des écoles primaires dans tout le pays, on est frappé du contraste qui existe entre les provinces flamandes et les provinces wallonnes. En laissant de côté le Brabant, province mixte, on trouve pour les quatre provinces flamandes 902 écoles communales et 1491 écoles confessionnelles.

Pour les provinces wallonnes, nous trouvons 2674 écoles communales et 943 écoles confessionnelles. Dans les provinces du Hainaut et de Mons où l'opposition domine, la situation est encore bien plus marquée : on y compte 1687 écoles communales contre 485 écoles confessionnelles.

Dans le Brabant, on groupe 713 écoles communales et 570 confessionnelles.

Toutes les écoles communales sont soumises au régime de la loi de 1895 qui inscrit au programme la religion et la morale; l'instituteur doit donner à son enseignement le caractère confessionnel, lorsque l'école ne compte aucun élève dispensé du cours de religion. On peut donc dire que, partout, sauf dans quelques grandes villes, l'école communale est confessionnelle.

A côté de cet enseignement exclusivement communal existant dans un millier de communes, dans 750 environ l'enseignement est donné partie dans les écoles communales et partie dans les écoles subsidiées confessionnelles.

Dans grand nombre de communes flamandes, on ne trouve que l'unique école communale exigée par la loi à côté de plus'eurs écoles adoptées; ainsi Comines a une école communale et quatre adoptées; Morlebèke a dix écoles adoptées pour une seule école communale.

La loi nouvelle n'a qu'un but, cléricaliser toute la Belgique.

* *

Dans la Flandre Occidentale, les instituteurs laïcs des écoles libres, en prévision du vote du projet de loi scolaire, viennent de jeter un cri d'alarme, qualifiant de fléau l'état de choses que créera ce projet s'il acquiert force de loi.

Ces braves gens, qui donnent cependant à l'Eglise les preuves d'une soumission absolue, ont vu remplacer un grand nombre de leurs par des religieux et s'attendent à être avec leurs collègues des autres provinces l'objet de la même mesure.

Comment en serait-il autrement? Les prêtres savent bien que les écoles sont mieux confessionnalisées par des petits frères et des nonnettes que par des laïcs, et n'hésiteront jamais à donner la préférence aux premiers. Presque toutes les localités flamandes ont des administrations catholiques, à l'entière dévotion des curés et des moines, et, pour ces administrateurs, les désirs de leurs confesseurs sont des ordres qu'ils exécutent ponctuellement. Aussi chaque fois qu'un emploi d'instituteur est vacant, il est confié à un religieux : il est donc facile de prévoir que, dans un avenir peu éloigné, tout l'enseignement primaire, dans ces contrées, sera aux mains des congrégations, c'est-à-dire des couvents.

* *

De l'aveu même du ministre de l'intérieur interpellé à ce sujet, le nombre des établissements religieux était de 3,607 à la date du 31 décembre 1910, le nombre des religieux de 10,376 et celui des religieuses de 47,075.

En trente ans, le nombre des communautés religieuses a augmenté de près de deux mille et celui des religieux et religieuses de 20,900!

Toutefois les statistiques officielles ne disent pas — et d'ailleurs ne diront jamais — quelle est la fortune mobilière et immobilière de la main-morte et ce qu'elle était il y a trente ans.

Cette fortune doit être devenue fantastique!

* *

Décidément, il faut s'attendre à tout en régime clérical. La magistrature elle-même fait acte de courtisanerie politique vis-à-vis de ses maîtres.

D'après un journal d'Anvers, le président du tribunal de première instance de cette ville a fait dresser la liste des magistrats qui assisteront au « Te Deum » du 15 novembre courant. Dans une case, en regard de chaque nom, les intéressés devront inscrire « oui » ou « non » et signer.

En tête de la liste, le président avait exprimé le vœu de voir les magistrats assister en très grand nombre à cette cérémonie religieuse. Et pour rendre ce... désir plus apparent encore, il avait encadré la mention au crayon rouge.

Devant cette mise en demeure à peine déguisée et que l'on pourrait qualifier très sévèrement, plusieurs magistrats estiment qu'il n'est pas de leur dignité d'y donner suite. Ils ne se rendront donc pas au « Te Deum ».

Voilà donc les fiches cléricales organisées à prétoire!

* *

Il y a un peu plus d'un an, un charbonnage de Liège, dirigé par des cléricaux, infligea une amende d'un cinquième de son salaire à un mineur qui voulait respecter la loi des neuf heures et avait quitté la mine, ses neuf heures de présence étant écoulées. On lui retint la somme de 10 francs.

Devant le conseil des prud'hommes de Liège, l'administration eut gain de cause.

L'affaire fut portée devant la cour de cassation qui vient de donner raison à la Centrale des mineurs. Le mineur rentrera en possession de ses 10 francs.

Mais la victoire obtenue est plus haute : elle consacre une jurisprudence; elle montre comment on peut faire respecter la loi; elle prouve que pour aboutir, il fallait l'appui d'une puissante organisation pour pouvoir plaider devant toutes les juridictions; c'est ce que fit la Centrale des mineurs et ce que n'aurait pu faire un petit groupe épars.

* *

Ce n'était pas assez d'avoir à se débattre contre les attaques des Révérends Pères, voici que le ministre des colonies se voit acculé à avouer un formidable déficit dans le budget du Congo! 21,481,724 francs. Et ce n'est qu'un début!

Il y a déjà, naturellement, des mesures prises pour remédier à ces « petits » aléas de la politique coloniale. Ainsi on fait des économies : le budget ordinaire est bien en augmentation d'un million et demi, mais c'est surtout à cause des charges énormément accrues des emprunts et des bons du Trésor en circulation : les intérêts sont augmentés de 4,299,310 francs.

Quant aux économies, ce sont les « Bons Noirs » — naturellement — qui en souffrent les premiers. On réduit de un million les crédits affectés aux salaires et à l'entretien du personnel noir en général.

On réduit de 900,000 francs les frais de matériel et de mobilier, de correspondances, etc.; de 600,000 francs les traitements du personnel d'Afrique, les frais d'enseignement professionnel, etc.; de 400,000 francs les frais de voyages, etc.

Voilà l'œuvre civilisatrice, héroïque, féconde du Congo, la grande idée du règne, citoyens belges, mais gare à vos poches.

* *

L'Exposition gantoise est morte et on a pu constater qu'il était temps qu'elle fermât ses portes avant que l'incendie qui renaissait à tout moment ne l'eût complètement anéantie.

Elle fut souvent déserte dans sa vaste étendue. Mais pourquoi avoir fait aussi démesurée une exposition qui n'était pas assurée de recevoir plus de visiteurs que les autres. Ses promoteurs ont voulu parer leur gigantesque effort des sourires qui attirent mais les flamingants veillaient. Ils entendaient être les maîtres; ils l'ont bien fait voir et avec quel retentissant à propos! Leur fanatisme agressif envers ceux qui méconnaissent les charmes de la « moedertaal » assura à une entreprise gantoise, qui méritait un meilleur sort, une popularité à rebours qui décida des jours qui lui restaient à vivre.

* *

La question posée au ministre de la guerre au sujet d'un témoignage qui a été produit au procès Krupp et qui appliquait l'emploi de pots-de-vin à Bruxelles, fait beaucoup de bruit au dehors de nos frontières.

De nombreux journaux l'ont reproduite et elle semble éclairer de la plus triste lumière cette histoire de canons de 28 que nous avons payés, dont nous ne trouvons aucun emploi et qui, de plus, ne nous ont jamais été livrés par la grande usine allemande.

Cette déposition qui a fait scandale a été « arrangée » ultérieurement au cours du procès lui-même. Elle reste néanmoins acquise au débat et M. de Broqueville sera bien forcé de l'expliquer et n'en sortira pas par une simple pirouette.

* *

Nous avons déjà rapporté que les officiers et soldats, escortant un cortège funèbre, doivent désormais accompagner obligatoirement le corps dans l'intérieur de l'église — mais ils ne seront pas tenus de participer à l'offrande et de baiser le plateau.

Le ministre vient d'éclairer ainsi sa première circulaire et prétend qu'elle fut toujours dans son intention; mais, comme il faut qu'il parle trois fois pour qu'on comprenne ce qu'il veut dire, le doute était possible.

Et puis le ministre, bien informé assurément, savait que de très nombreux officiers étaient disposés, à la première occasion, à faire fi d'un ordre qui n'est pas constitutionnel. Il a voulu éviter une réédition de l'affaire du soldat Mary. Mieux donc valait « caner ».

* *

Le héros du jour, c'est Pégoud et ce qui le rend ici si sympathique, c'est qu'il n'est pas grisé par le succès. Il connaît en ce moment l'infinie douceur d'une prodigieuse popularité et il a le triomphe modeste.

Dimanche soir, Pégoud, après ses merveilleux exploits, dînait à Bruxelles, avec quelques amis, dans la grande salle d'un élégant hôtel de la ville.

Sa présence fut immédiatement signalée, les assistants lui firent une chaleureuse ovation tandis que l'orchestre attaquait une vibrante « Marseillaise ».

Pégoud, très ému, remerciait longument de la main, quand il se vit soudain entouré par tous les dîneurs qui réclamaient une signature au bas de cartes postales à son image. Pégoud eut alors une idée généreuse.

— « Je vous signerai tout ce que vous voulez, dit-il, mais les malheureux y trouveront leur compte. Je mets donc mes autographes aux enchères »

La recette très fructueuse fut versée au profit de la Ligue contre la tuberculose.

C'est là vraiment un beau geste.

VAN BRUGGE.

Un gâteau monstre

New-York, 16 novembre — On célébrera à New-York, le 25 novembre, l'union de la deuxième fille du président Wilson, Mlle Jessie Wilson, avec M. Sayre. Ainsi qu'il est d'usage aux Etats Unis, un gâteau de proportions inusitées est préparé quelques jours à l'avance : c'est le traditionnel gâteau de la fiancée. On vous apprend que le gâteau de miss Wilson sera formidable : il mesurera un mètre de hauteur et soixante centimètres de diamètre. On le découpera, le jour des noces, en deux mille morceaux qui, soigneusement enveloppés, seront offerts aux divers invités. Et pour ce gâteau, on payera 2,500 francs.

Contre les longues Coupes

Les mineurs du Pas-de-Calais font entendre d'énergiques et unanimes protestations contre la loi votée par le Sénat.

Comme l'avait décidé le conseil d'administration du Syndicat des Mineurs, des conférences contre les longues coupes et la quinzaine de Sainte-Barbe ont eu lieu hier dans vingt et un centres houillers du Pas-de-Calais.

A Hersin, Liévin, Hénin, Lens, Carvin, Noeux, Avion, Vimy, Courrières, Bauvin, Sallaumines, Wingles, Fouquières, Haisnes, numéro 13 de Lens, Barlin, Vermelle, Loos, numéro 8 de Lens, Auchel et Beuvry, les mineurs se pressèrent nombreux dans les salles de réunion pour écouter les orateurs du syndicat, les citoyens Cadot, Maes, Sorriaux, Colbaert, Descamps, Goniaux, Ilié, Bultez, Louart, Wéry, Parent, Byttebière, Choquet, Delonne, Lobel, qui entretinrent les camarades de la situation.

Ce mouvement de protestation revêtant une importance considérable, se produisant au lendemain du vote par le Sénat du projet de loi présenté par M. Boudenoot sur la réglementation de la durée du travail dans les mines.

Disons tout de suite que partout, sans exception aucune, les mineurs ont été unanimes à s'élever contre cette loi, qui prévoit encore 150 heures de dérogation et, dans certains centres, leur protestation a revêtu un caractère particulièrement aigu qui rendent l'avenir plein de menaces.

La perspective de 75 journées de longues coupes par an a semblé inadmissible à ces hommes qui sont à heure actuelle surmenés au delà des limites humaines et pour qui demain va s'ouvrir l'épuisante quinzaine Sainte-Barbe.

Partout ils ont manifesté l'intention d'en finir avec le système et d'opposer une résistance vigoureuse aux compagnies qui voudraient leur faire prolonger la journée au delà de sa durée normale — quitte à recourir aux moyens les plus énergiques si les exploitants essayent de la pression ou de l'intimidation.

Dans plusieurs centres même on s'est prononcé pour des moyens plus décisifs encore et c'est la grève immédiate qui a été préconisée.

Depuis des semaines les représentants des plus autorisés des mineurs ont dit ici aux pouvoirs publics et aux sociétés houillères que l'heure était grave.

Pour n'avoir pas tenu suffisamment compte de ces avertissements, les uns et les autres ont conduit les travailleurs de la mine, dont la patience tient de la longanimité à la minute où les actes succèdent aux paroles.

E. V.

A Sallaumines

Deux cents mineurs s'étaient réunis, à onze heures, salle Druelle, où les citoyens Louart et Cadot leur parlèrent du vote du Sénat et de l'impérieuse nécessité qu'il y avait d'imposer aux compagnies la journée de huit heures.

Comme un grand nombre de camarades espagnols étaient présents, un interprète leur résuma dans leur langue les discours des orateurs et ils ne furent pas les derniers à protester contre les longues coupes.

A l'issue de la réunion, l'ordre du jour suivant fut adopté :

« Les ouvriers mineurs de Sallaumines, après avoir entendu les explications des camarades Louart et Cadot, traduites en espagnol, sur les longues coupes et la quinzaine Sainte-Barbe, s'engagent à revenir à l'accrochage à 1 heure et demie, c'est-à-dire à ne pas faire d'heures supplémentaires, car les longues journées au fond de la mine ne peuvent que nuire à la santé des mineurs et à leur avenir au point de vue des salaires;

« Protestent avec énergie contre la façon dont le projet de loi de 8 heures, voté par la Chambre, qui accordait aux mineurs un minimum de satisfaction si légitime et réclamé depuis si longtemps, a été mutilé encore une fois par le Sénat;

« Sont décidés, d'autre part, à faire une propagande intensive auprès de tous les ouvriers pour les amener à l'organisation syndicale afin d'être plus forts pour toutes les revendications;

« Lèvent la séance au cri de « A bas les longues coupes!

« Et prenant acte des sentiments qui animent les camarades espagnols qui seraient unanimes à marcher si un mouvement énergique était décidé, donnent mandat à la délégation qui doit se rendre à la direction d'intervenir d'une façon catégorique au sujet de quelques camarades concédés parce qu'ils ne faisaient pas longue coupe :

« Ils invitent en outre le conseil d'administration du Syndicat du Pas-de-Calais qui se réunit lundi à aviser à des mesures énergiques à prendre concernant la situation pénible et difficile créée à la corporation minière par le vote du Sénat. »

A LENS

DEUX MILLE OUVRIERS RÉUNIS A LA MAISON SYNDICALE SUBORDONNENT LA GRÈVE AUX DÉCISIONS D'UN CONGRÈS EXTRAORDINAIRE.

C'est en grand nombre que les mineurs de Lens ont répondu à l'appel de l'organisation syndicale. Plus de 2.000 ouvriers emplissaient la vaste salle de la Maison syndicale et ont applaudi avec énergie les citoyens Descamps et Maes qui leur exposèrent la situation.

Le citoyen DESCAMPS montra le rôle néfaste, au point de vue matériel et moral, des longues coupes, et conclut en demandant leur suppression.

Les cris répétés de « Vive la Grève » saluèrent sa péroraison.

MAES entretint tout particulièrement l'auditoire de la loi de huit heures, telle que le Sénat vient de la voter, et dont il fait la critique. Elle a, dit-il, indigné les mineurs quand ils en ont eu pris connaissance. (Oui ! oui ! vive la grève !)

En présence de cette situation, il y a de graves décisions et des responsabilités à prendre. Mais la question n'est pas seulement locale, elle intéresse tout le prolétariat minier, elle est d'ordre national.

Les mineurs n'ont pas à craindre d'avoir contre eux l'opinion publique.

Le gouvernement, dit Maes, était, paraît-il, animé de bonnes intentions : M. Chéron a soutenu le projet de la Chambre et il a été trahi par le Sénat, mais il n'en est pas moins vrai que s'il avait posé la question de confiance il aurait remporté la victoire.

Les mineurs se contenteront-ils de la même façon ? (Non ! non !)

Soyez énergiques et ayez confiance dans l'avenir.

Quel sera cet avenir ?

Le Conseil d'Administration du Syndicat se réunira demain. Mardi ce sera le Conseil National. Mercredi ou jeudi, ce sera un Congrès général : il nous dira la conduite à tenir.

Les ouvriers doivent faire confiance à leurs militants. Mais déjà on pourrait envoyer aux Mines de Lens une lettre pour leur dire qu'à partir de demain aucune lampe ne sera délivrée avant quatre heures et la remonte à une heure et demie.

Si la Compagnie usait d'intimidation, dans une réunion tenue mardi soir, les ouvriers déposeraient leurs outils pour protester contre la quinzaine Sainte-Barbe. (Vive la grève ! A bas les longues coupes!)

Faites montre de discipline et ayez confiance dans votre organisation et vos militants. Il faut constater qu'aujourd'hui la coupe est pleine, mais la question étant d'ordre national, il convient d'attendre la décision du Congrès et de ne pas compromettre par des actes précipités une victoire qui est certaine.

La grève est inévitable, dit Maes en terminant, parce que les ouvriers en ont assez, mais ne compromettons pas un mouvement national. Réfléchissez-y, avant de prendre une décision. »

Le président donne ensuite lecture d'un ordre du jour d'après lequel les ouvriers décident en principe la grève générale pour protester contre la loi de huit heures, et en subordonnant l'application aux décisions du Congrès National extraordinaire qui se réunira incessamment.

D'autre part une délégation est chargée d'aller aujourd'hui même aux mines de Lens pour demander à la Direction des Mines de ne pas donner de lampes avant quatre heures et pour ne rien faire qui soit de nature à empêcher la remonte à l'heure normale.

Un réunion générale des ouvriers aura lieu aujourd'hui à cinq heures à la Maison Syndicale et si la Compagnie ne souscrivait pas à cet engagement ou ne le respectait pas, a grève serait immédiatement déclarée.

Réunion de la Fédération Syndicale

Les délégués de la Fédération syndicale de la concession de Lens se sont réunis à dix heures du matin à la Maison Syndicale et ont examiné la nouvelle loi de huit heures. Après plusieurs explications données par plusieurs délégués, et après que le citoyen Maes eut développé les principaux rouages de la loi nouvelle qui est néfaste pour les ouvriers, il est décidé de demander au Conseil d'administration de se réunir lundi, et au Conseil National de se réunir d'urgence mardi, à seule fin de résoudre cette question de suite et de prendre les mesures nécessaires pour déterminer un mouvement général en vue de faire aboutir la loi de huit heures intégrale, sans dérogations et avec pénalités pour les patrons qui contreviendront à la loi et pour les ouvriers qui dépasseront l'heure.

On décide qu'une conférence publique sera faite mardi soir pour donner connaissance aux ouvriers des décisions qui auront été prises.

A Hénin-Liétard

LES OUVRIERS VOTENT LA GREVE POUR LUNDI

Samedi soir, les délégués de la concession de Dourges s'étaient réunis en vue de soumettre à la réunion de dimanche un ordre du jour préconisant la grève si la Compagnie forçait les ouvriers à faire longue coupe pendant la quinzaine Sainte-Barbe.

Hier, près d'un millier d'ouvriers s'étaient réunis pour entendre le camarade Colbaert qui leur parla de la loi de huit heures, votée par le Sénat.

A l'issue de la conférence, avant même que l'ordre du jour lui fut soumis, l'assemblée, à l'unanimité, et par acclamation, décida d'agir immédiatement et de commencer dès lundi matin la grève générale.

A Noeux-les-Mines

Devant un nombreux auditoire, les citoyens Maes et Mailly parlèrent des longues coupes et de la loi votée par le Sénat.

Un ordre du jour fut adopté protestant contre le vote par le Sénat du projet Boudenoot et décidant d'attendre avec confiance les décisions du Congrès extraordinaire des trois bassins qui se réunira mardi pour envisager la conduite à tenir.

Au Conseil d'Administration du Syndicat du Pas-de-Calais

Le Conseil d'administration du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais est convoqué d'urgence pour aujourd'hui lundi, à 3 heures, à la Maison syndicale, à Lens.

A Wingles

Les mineurs de Wingles ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs réunis salle Leroux, sous la présidence du camarade Charles Lancry, délégué mineur, après avoir entendu les paroles franches et sincères du camarade Bédart sur la loi de huit heures truquée, décident de s'en rapporter à la décision du Conseil d'administration du Syndicat. Se soumettront volontiers à une date indéterminée à faire le nécessaire pour que cette loi qui doit apporter le bien-être au sein des familles, soit reconnue, et que les ouvriers mineurs ne soient point une fois de plus dupes des dirigeants capitalistes.

A Liévin

Au cours d'une réunion à laquelle assistaient 1.200 ouvriers, et où prirent la parole Cadot, Degréaux, Delorme, il a été décidé par acclamations et à l'unanimité que l'on attendrait la décision prise par le Conseil d'administration qui se réunit demain à Lens, en ce qui concerne l'attitude à prendre.

Les ouvriers ont de plus décidé qu'ils se refuseraient énergiquement dès demain à se prêter aux longues coupes.

L'AFFAIRE FAURIE

Plainte contre les généraux Joffre et Chomer, pétition au Parlement, appel à l'opinion publique.

Paris, 16 novembre. — Le général Faurie déclare qu'il est résolu à faire appel de la décision du gouvernement à l'opinion publique. Mais, avant d'en arriver là, il compte épuiser les moyens qu'il a d'obtenir justice. Il a exposé ainsi ses projets :

« Je vais d'abord déposer une plainte régulière et en due forme contre les généraux Joffre et Chomer. Cette plainte, je la remettrai, avec des documents, entre les mains du ministre lui-même, et il sera bien forcé d'instruire.

Ensuite, je rendrai public le rapport du général Joffre sur les grandes manœuvres. Il faut que l'on connaisse ce rapport; je le veux pour me justifier au point de vue militaire. Il faut que toute l'armée sache que ce document ne contient contre moi que cinq allégations absolument fausses et qu'il n'y avait donc pas lieu de me frapper pour incapacité ou impéritie.

Enfin, je vais m'adresser au Parlement lui-même, par voie de pétition; je veux toute la lumière, et je l'obtiendrai, car je n'ai rien à redouter. »

Au sujet de la mesure prise contre lui, le général Faurie s'exprime ainsi :

« Le gouvernement ne s'est pas précisément soucié d'intérêts personnels, mais je crois savoir qu'il a été influencé et peut-être même intimidé par une question plus importante. « Si le n'avais pas été frappé, c'est le général Joffre qui aurait, sans doute, offert sa démission, et il ne fallait pas qu'un tel événement se produisât, pour des causes de politique extérieure que vous comprenez».

Je n'attendais rien du conseil d'enquête que pourtant j'avais provoqué. Je savais que j'y serais jugé sur le fait d'indiscipline et qu'il me faudrait lutter pour mettre la question sur le terrain que j'avais choisi. Je n'ai pas complètement réussi dans mon plan; toutefois, j'ai tenu, deux heures et demie durant, les généraux Joffre et Chomer dans une discussion technique parfois très vive. Peut-être, d'ailleurs, — mes adversaires eux-mêmes ne me contrediront pas, — les enquêteurs, presque tous retraités, n'ont-ils pas toujours suivi de très près nos arguments sur la tactique et la stratégie modernes... Dans tous les cas, j'ai montré et, je l'espère, démontré que, si des fautes ont été commises au cours des manœuvres du Sud-Ouest, ce n'est pas à moi qu'elles sont imputables, mais au général Chomer. J'ai eu, d'ailleurs, à ce conseil d'enquête, la joie de constater que des amis et des hommes de valeur technique, comme M. Ch. Humbert, ne m'avaient pas abandonné. »

Le général attribue les injustices dont il est victime à ses opinions :

« J'ai eu, dit-il, d'assez dures épreuves dans ma carrière. Lorsque le général André m'appela au bureau des renseignements, je croyais que c'en était fait de mon avenir. Eh bien, j'ai survécu; est-ce cela que l'on me reproche? Depuis un an et demi, je savais que je n'étais pas en odeur de sainteté à l'état-major. On m'avait prévenu. J'étais venu voir le ministre, M. Etienne. Je lui fis part de mes craintes; il fut aimable et familier : « Ne craignez rien, me dit-il, je vous défendrais s'il le fallait. » A l'occasion des manœuvres, mes craintes revinrent et furent confirmées par l'avertissement que je reçus d'un ancien ministre que je ne peux nommer. »

Ajoutons que le ministre de la guerre considère, jusqu'à nouvel ordre, l'incident comme clos. Les protestations du général Faurie contre les conditions dans lesquelles lui a été communiqué l'avis du conseil d'enquête ne visant pas le ministre ne sauraient — selon M. Etienne — rouvrir l'incident.

Quant à la plainte annoncée contre les généraux Joffre et Chomer, le ministre verra le compte qu'il devra en tenir lorsqu'elle lui sera parvenue. En tout cas, il en entretiendra le conseil des ministres.

L'Affaire Faurie commence.

La Marine selon Saint-Michel

Est-il vrai que le patriarche maronite ait passé en revue l'escadre française ?

L'« Agence Havas » communique la dépêche suivante :

Beyrouth, 16 novembre. — L'escadre française, commandée par l'amiral Boué de Lapeyrère, en quittant Beyrouth pour Caïffa, a défilé devant le torpilleur « Hussard », à bord duquel se trouvait le patriarche maronite.

Le patriarche a rendu visite à l'amiral Boué de Lapeyrère sur le «Voltaire». Il y a eu un échange de manifestations chaleureuses.

Le «Voltaire» a tiré 21 coups de canon pour saluer le retour du patriarche sur le «Hussard».

Nous n'avons pu, dans la soirée d'hier, obtenir confirmation des faits, véritablement extravagants, rapportés dans cette dépêche, déclare à ce sujet la «Lanterne». L'amiral Boué de Lapeyrère aurait-il oublié que la République française ne reconnaît aucun culte? A-t-il agi de sa propre autorité? Ou bien lui a-t-on donné des ordres?

Telles sont les questions que nous devons poser — pour aujourd'hui.

D'autre part on lit dans le « Temps » :

« Aucun renseignement n'est parvenu au département de la marine à ce sujet. L'amiral Boué de Lapeyrère a dû certainement observer le cérémonial tel qu'il a été pratiqué d'une façon continue par tous les commandants des bâtiments en croisière dans le Levant, c'est-à-dire qu'il est probable que l'amiral Boué de Lapeyrère a simplement fait saluer par le « Voltaire » le patriarche maronite, chef religieux, mais qu'il n'a pas fait défiler l'escadre devant lui.

Les Inondations dans l'Est

LA SITUATION DEVIENT CRITIQUE

Paris, 16 novembre. — La situation est critique dans la région de Chalon-sur-Saône, où l'eau commence à envahir les rues; des ponts sont établis par les soins du service de la voirie.

A Saint-Jean-des-Vignes et à Fontoux, deux digues ont été rompues par le courant d'une violence extrême.

Des affaissements se sont produits sur la ligne Chalon-Dôle et Chalon-Bourg. Sur la Seille, près de Louhans, un pont donne des inquiétudes.

Les villages de Saint-Martin-en-Gatinois, Saint-Gervais-en-Vallière, les Bordes, Saunières, Navilly sont sous l'eau. A Navilly, l'usine Jacob est inondée; tous les ouvriers chôment.

Deux remorqueurs sont sous pression dans le port de Chalon-sur-Saône, prêts à partir au secours des villages menacés par la rupture des digues. Le service hydrométrique annonçait hier pour la crue de la Saône une montée de cinq centimètres à l'heure.

L'inondation cause également des dégâts dans la région de Vesoul. M. Paul Morel, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, député de la Haute-Saône, est actuellement dans sa circonscription pour diriger les travaux de protection.

On signale de Bar-le-Duc que la Meuse subit une crue importante, ainsi que ses affluents, l'Ornain, le Navéton.

Les quartiers bas de la ville de Saint-Mihiel sont inondés; les habitants ont dû déménager en hâte.

Et la Saône monte toujours

Mâcon, 16 novembre. — La Saône a atteint, ce matin, à Mâcon, 5 m. 50 au-dessus de l'étiage. Par suite de cette montée rapide, les riverains ont dû débarrasser leurs caves, faire des barrages de fortune pour se protéger. La rivière s'étend à l'heure qu'il est dans les plaines de la Bresse sur une longueur de plus de quatre kilomètres. Les villages de Replonges, Manziat, Saint-Romain, Feillens, Ozan, Saint-Laurent, Grièges sont cernés par les eaux. Des récoltes ont été emportées; presque tous les blés sont sous l'eau. Certains habitants du quartier des Prairies sont bloqués par l'inondation et la nourriture leur est portée en bateau. La pluie continue à tomber. La montée horaire de la Saône est de deux centimètres. L'inquiétude est générale chez les riverains qui travaillent nuit et jour à circonscrire le désastre.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE.— N. 16

Les Diamants Rouges

par Charles SOLO

Trois cris de rage, trois blasphèmes lui firent écho.

Désappointés, les frères Blackbaern eurent bientôt l'explication du mystère.

D'après les renseignements obtenus par Swani, M. Josselin était arrivé la veille dans la première des deux fermes exploitée par un Hollandais du nom de Vandercam.

Prétextant un retour urgent et de toute nécessité au pays natal, il avait voulu se débarrasser à bas prix de ses chevaux, des bœufs et du chariot.

Vandercam avait accepté.

M. Josselin partagea le produit de la vente entre les domestiques : les uns, heureux de l'aubaine, s'étaient dirigés vers Klipdam, les autres prirent immédiatement du service chez Vandercam et son voisin.

Puis, M. Josselin était monté sur son meilleur cheval, avait solidement attaché devant lui un sac de cuir très lourd et, seul, s'était dirigé vers l'Est, dans l'intention de gagner Lourenço-Marquez par le Zoutpansberg et la vallée du Salati.

Ce projet et la hâte que M. Josselin avait mise à se débarrasser de son bétail ne laissèrent pas de surprendre quelque peu le brave Vandercam, mais le colon n'avait aucune raison plausible de se méfier du Français. Il se dit que, pour sa part, il faisait une bonne affaire et, qu'au surplus, le reste avait peu d'importance.

Les frères Blackbaern et le vicomte étaient atterrés.

— Le gueux a merveilleusement ourdi son plan! Tu aurais dû prévoir cela et ne pas le laisser berner comme un sot! cria Jim en levant encore une fois, sur le vicomte son poing menaçant.

Instruit par l'expérience, celui-ci n'était plus homme à se laisser prendre à l'improviste.

Il mit la main sur la crosse de son revolver et recula de quelque pas.

— C'est toi qui es un niais! Jim! s'il en était autrement, tu serais déjà en selle à la poursuite de nos millions.

— Les poursuivre! mais comment? par où?

— Si je ne me trompe, mon ex-patron ne peut avoir accès au Salati que par deux gorges du Zoutpansberg très proches l'une de l'autre; un cheval pesamment chargé comme celui de notre homme ne court pas sans laisser des empreintes sur le sol, nous pouvons les rechercher et reprendre la chasse qui sera d'autant plus facile que Swani doit connaître tous les défilés de la montagne.

Joe se retourna vers le contremaître.

— Est-il réellement possible de rejoindre le fuyard, demanda-t-il.

— Je le crois, fut la réponse.

Le trio n'en demanda pas plus; sous la conduite du noir, il se dirigea vers les premières crêtes du Zoutpansberg qui, du côté de l'Est, bornaient l'horizon.

XIII

Dans les montagnes

Le Zoutpansberg, dernier massif de l'ensemble des montagnes qui partagent le Sud-Africain en une longue série de terrasses, est en quelque sorte l'ultime palier de cet escalier de géants.

Il occupe toute la partie Nord-Est du Transvaal et va s'abaissant graduellement jusqu'à la côte portugaise

C'est un assemblage continu de pics rocheux et de cimes dont quelques-uns atteint en certains endroits 4.000 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le Zoutpansberg — immense désert où à peine quelques fermiers ont établi leur résidence — est coupé de nombreuses rivières et torrents, de gorges étroites et de vallées sombres, dont l'impressionnante grandeur fait songer à l'effroyable cataclysme de la nature qui les créa.

C'est chevauchant par ce pays que nous retrouvons M. Josselin.

Quoique écrasé de fatigue, il se tient vaillamment en selle.

La route sur laquelle il vient de s'engager présente l'aspect d'une corniche étroite courant à mi-flanc du rocher et qu'un inexplicable prodige d'équilibre semble seul maintenir au-dessus de l'abîme.

Le passage est excessivement dangereux, un faux pas précipiterait cheval et cavalier dans le torrent qui écume et gronde sous leurs pieds.

Aussi, se fiant à l'instinct de sa monture M. Josselin lui a-t-il abandonné la bride sur l'encolure.

Quoique portant le double poids de son maître et du sac de diamants, le courageux et intelligent animal ne fléchit pas, il avance à petits pas, et ne pose les fers qu'avec d'extrêmes précautions.

Du reste, un ami précède en éclaireur, c'est Turc, le bon chien de la ferme, un des amis de Zézette qui, peu soucieux de la fatigue, jappe gaiement et se retourne pour encourager ceux qui le suivent.

M. Josselin regarde attentivement autour de lui, il étudie l'étroit passage qui borde les deux rives du torrent.

— La troisième cascade, a dit Zimbo, puis il faudra obliquer à droite, remonter un kloof et s'arrêter au sommet du plateau, à l'endroit où se trouve une hutte de Cafre abandonnée. Allons, mon bon César!... encore un peu de courage!... murmure-t-il en caressant l'encolure de la bête.

Bientôt la corniche s'élargit; le cheval sentant sous ses pieds un sol moins friable, avance avec plus d'aisance et reprend le petit trot.

Un bruit sourd et continu annonce le voisinage de la troisième cascade; M. Josselin l'atteint après une chevauchée d'une heure.

Il s'arrête et voit à sa droite le kloof qui monte en serpentant vers le plateau.

Se conformant aux instructions de Zimbo, le fermier, mettant pied à terre et tenant son cheval par la longe, s'engage dans le sentier.

Après une nouvelle heure de pénible ascension, les deux versants du kloof deviennent moins escarpés, le boyau s'élargit et aboutit à une sorte de plate-forme au centre de laquelle s'élève une de ces huttes de Cafres, telles qu'on en rencontre beaucoup dans ces parages et qui servirent de refuge aux derniers partisans de Cettiwayo après la sanglante défaite de 1879.

— C'est ici que Zimbo et ma chère fille doivent me rejoindre, fait M. Josselin en s'arrêtant.

Son premier soin est d'envoyer Turc explorer la hutte; puis ayant constaté qu'aucun reptile ne l'infeste et qu'elle est encore habitable, il débarrasse César de son harnachement ainsi que de sa précieuse charge.

Libre, le cheval se dirige de lui-même vers une sorte d'oasis où l'herbe croît en abondance et où, grâce à une source d'eau limpide, il trouve le boire en même temps que la manger et le repos.

Brisé de fatigue, M. Josselin prend possession de la hutte et s'étend sur sa couverture.

Les pensées les plus diverses ne cessent d'agiter; il garde toute sa confiance au vieux Cafre qui doit bientôt lui rendre sa fille, et pourtant de sombres pressentiments viennent le hanter.

A cette heure, Zimbo et Zézette ont sans doute quitté la ferme et ils approchent...

Mais les Blackbaern, n'ont-ils pas deviné la ruse?

Pour se venger, ne se sont-ils pas élancés à la poursuite du nègre et de l'enfant?

Et là-bas, de l'autre côté des gorges, une sanglante tragédie n'est-elle pas en train de se dérouler?

Un malheur à sa fille! Ah! l'horrible pensée!

M. Josselin commence à regretter d'avoir adhéré aux projets de Zimbo.

Un instant, il pense remonter à cheval, abandonner le trésor, retourner en arrière.

Mais la raison ne tarde pas à lui prouver que cette résolution serait insensée.

— Zimbo connaît tous les passages de la montagne, il est adroit et rusé! Dans quelques instants, il sera près de moi! reprend-il. Dieu nous protégera et nous permettra de rentrer en France, où Zézette sera plus riche qu'une reine.

La nature est un tyran dont les lois sont implacables; depuis plus de soixante heures, le fermier est privé de sommeil, et c'est en vain qu'il essaye de réagir.

Peu à peu ses paupières s'alourdirent, son regard se voila.

Et il s'endormit d'un sommeil fiévreux.

Quand il se réveilla, le soleil était bas à l'horizon, le jour touchait à sa fin.

Réconforté par ce court repos, M. Josselin se leva et profita des dernières clartés pour ramasser une ample provision de bois mort.

Un feu clair brilla dans la hutte devant laquelle César et Turc, eux aussi, vinrent s'étendre.

Le voyageur tira de son bissac une croûte de pain déjà desséchée, en jeta une partie à son chien et mangea le reste en l'arrosant de l'eau-de-vie dont sa gourde était pleine.

Puis, tout en laissant errer sa pensée à la rencontre de Zimbo et de la fillette, il porta la main sur le sac aux diamants, en dénoua machinalement le cordon et y plongea la main.

— Quatre-vingts millions! répéta-t-il... et cette fortune est pour ma Zézette! ma Zézette bien-aimée!

Il prit quelques-unes de ces précieuses pierres et les examina avec attention.

— Ah! je comprends que ce trésor ait excité la cupidité de mes voisins qui n'hésiteront pas devant un crime pour s'en emparer et qui, sans la ruse de Zimbo, seraient peut-être déjà arrivés à leurs fins!

En ce moment, le chien eut un long jappement! César redressa la tête et hennit fortement.

— Paix, Turc! paix! fit le fermier.

Mais déjà le chien avait disparu.

En même temps, un bruit lointain, mais vague encore, arriva jusqu'à la hutte.

Précipitamment, M. Josselin enfouit dans sa poche les diamants qu'il tenait à la main, puis lestement il referma le sac.

Il vérifia sa carabine, constata qu'elle était chargée.

De lui-même, le cheval s'était redressé.

Le bruit qui avait éveillé l'attention du colon devenait de plus en plus distinct.

Il plaça la main sur son cœur qui battait avec force.

Un sourire de bon augure illumina son traits.

(A suivre)